



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSULTATION ECRITE DU
BUREAU DU 21 AVRIL 2016

Délibération N° B 16 / 027

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE DES CENTRES-BOURGS**

CONVENTION D'ETUDE

TOUL - Revitalisation du centre-bourg - E

P09EB40H002

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Toul souhaitant l'intervention de l'EPFL pour la réalisation d'une étude globale sur le fonctionnement de son centre-bourg,

Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

Considérant le résultat favorable du vote,

- prend acte de l'engagement d'une étude, sur le territoire communal de Toul ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC, pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Toul.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Toulois et la commune de Toul, la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

LE

19 MAI 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR